

RETRAITER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com
Prise en charge : pec@mupras.com
Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractériel personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



MUTUELLE
ROYAL AIR MAROC
Mutuelle de Prévoyance & d'Actions Sociales de Royal Air Maroc

N° P19- 0042873

N° 17833

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1650

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : Agnès Boujemaa

Date de naissance :

Adresse :

Tél. 05 22 36 00 59

Total des frais engagés : 4.711,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. TYAL M. HACHEM
PSYCHIATRE
Clinique villa des lilas
88-90 Bd. de L'Oasis - Casablanca
Tél: 05 22 22 77 25 55 200

Date de consultation :

Nom et prénom du praticien :

Lien de parenté :

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare

avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

ACCUEIL
23 JAN 2020
MUPRAS

EC-01 Project Management

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	Determination du coefficient masticatoire			Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Date du devis
				Date de l'exécution

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

ANNEXE PHARMACIE

Nom patient : AGNAOU RHITA

Produit	Quantité	Prix Unitaire	Montant
ANAFRANIL 25 mg INJECTA (10)	1,00	72,90	72,90
ANAFRANIL 25 mg INJECTA (10)(1)	2,00	7,29	14,58
MIDAZOLAM 5 mg/5ml INJECTA (10)(1)	3,00	12,64	37,92
SERUM GLUCOSE G5 250ml SOLUTIO (01)	6,00	13,10	78,60
Sous-Total pharmacie			204,00
INTRANULE bleu (001)	5,00	8,00	40,00
PERFUSEUR (001)	6,00	12,00	72,00
PSMT TRANSPARENT 3 M (001)	3,00	20,00	60,00
SERINGUE 10 CC (001)	5,00	7,00	35,00
Sous-Total parapharmacie			207,00
		Total pharmacie	411,00

INPEN : 000061383

*Clinique
 VILLA des VILLES
 Bd. de l'Oasis - Casablanca
 Tél. : +212 522 71 66 66
 Fax : +212 522 25 52 00*

F A C T U R E

ICE:

N° : 22 / 2020 du 16/01/2020

Médecin traitant : DR. TYAL HACHEM

Nom du patient	Modalité de paiement	Période hospitalisation
Mlle AGNAOU RHITA	PAYANT	14/01/20 16/01/20

Désignations des prestations	Lettres Clé	Nbre	Prix unitaire	Montant DH
------------------------------	-------------	------	---------------	------------

PERFUSION	K5	3,00	200,00	600,00
HOPITAL DE JOUR	hdj	3,00	900,00	2 700,00
			Sous/Total	3 300,00
PHARMACIE		1,00	411,00	411,00
				Sous/Total 411,00
				Total clinique 3 711,00

DR. TYAL HACHEM (psychiatre)	V3K15	2,00	500,00	1 000,00
			Sous/Total	1 000,00
				Total autres prestations 1 000,00

Arrêtée à la somme de : QUATRE MILLE SEPT CENT ONZE DIRHAMS	TOTAL GENERAL	4 711,00
Encaissé espèce 4 711,00	Encaissé chèque	Total Solde 4 711,00

INPE N° : 090061383

Clinique
VILLA DES LILAS
 Bd. de l'Oasis - Casablanca
 Tel: +212 522 77 66 66
 Fax: +212 522 25 52 00

CLINIQUE VILLA DES LILAS

Casablanca

Reçu global de caisse

17/01/2020

Numéro dossier	Nom du patient	
0A141016	AGNAOU RHITA	

Mode paiement	Date encaissement	Références du paiement	Montant Dhs
Espèce	16/01/2020		4 711,00
Total payé			4 711,00

Clinique
Villa des Lilas
Casablanca
tel : +212 52776666
fax : +212 527255200

INPE N° : 090061383

NOTE D'HONORAIRES

Je soussigné Dr.

TYAL Hachem

ai l'honneur de présenter mes meilleures salutations à

M(r)me ABDOU BHITI et lui présenter

ma note d'honoraires en règlement de son suivi lors de son

hospitalisation à la clinique du 14/01/20 au 16/01/20,

soit la somme de 21311,25 500,00 Dh.

TOTAL 1000,00 Dh.

Fait à Casablanca, le

16/01/2020.

Signé :

COMPTE RENDU D'HOSPITALISATION

Nom : AGNAOU	Prénoms : Rhita	Date de naissance : 12/10/1995
CIN N° : BK609185	Ville : Casa	Chambres : HJ4-1

Diagnostic d'entrée/diagnostic de sortie

CIM 10 : Syndrome anxio-dépressif majeur

Evolution dans le service

Angoisses très importantes avec participation thymique et somatique (trémulations incontrôlables), malgré important traitement per os.

Bonne évolution sous traitement.

Projet de suivi à sa sortie

- La patiente va être suivie par le Docteur TYAL, en cabinet privé.

Médicaments prescrits pendant hospitalisation	Médicaments prescrits à la sortie
ANAFRANIL 25MG INJ X2	ALPRAZ 1MG CMP
MIDAZOLAM 6MG/5ML INJ	SEROQUEL 25MG CMP
SERUM GLUCOSE G5 250ML	WELLBUTRIN 150MG CMP
INTRANULE BLEU	ANAFRANIL75MG CMP
PERFUSEUR	
PSMT TRANSPARENT 3M	
SERINGUE 10CC	

Admission	Sortie
Médecin ayant fait l'admission : Dr. TYAL	Médecin ayant fait la sortie : Dr. TYAL
Médecin ayant assuré le suivi : Dr. TYAL	Signature et cachet : <i>Dr. TYAL M. Hachem</i> <i>PSYCHIATRE</i> <i>Clinique Villa des Lilas</i> <i>88-90 Bd de l'Oasis - Casablanca</i> <i>Tél : 0522 77 66 65 à 69</i>
Date et heure d'admission : le 14/01/2020 à 10H16	Date et heure de sortie : le 16/01/2020 à 16H19

CLINIQUE VILLA DES LILAS

Casablanca

BILLET DE SORTIE

Nom du patient : **Mlle AGNAOU RHITA**

Chambre : **HJ4-1**

Médecin traitant **TYAL HACHEM**

Prise en charge **Payant**

Date entrée **14/01/2020**

Date sortie **16/01/2020 16:19**

INPE N : 090061383

Clinique
VILLA DES LILAS
Bd. de l'Oasis Casablanca
Tel : +212 5 22 77 66 66
Fax : +212 5 22 25 52 00

L'infirmier

Le major